

Des numéros Inami en plus en 2022

MÉDECINE La Flandre rechigne à en donner davantage aux étudiants francophones

- Une centaine de numéros Inami en plus en 2022, dont l'essentiel pour les francophones...
- La commission de planification recommande d'offrir un peu de mou à une profession en pénurie.
- Mais les nationalistes flamands rechignent...

C'est une éclaircie dans le ciel toujours sombre des futurs médecins. La commission de planification de l'offre médicale vient de valider un avis permettant de réviser à la hausse, et le quota de médecins pour 2022 (uniquement) et la part du gâteau francophone. L'avis intervient à cette date car il faut permettre aux universités de réguler le nombre de candidats à l'entrée du prochain cycle de six ans (par examen d'entrée en Flandre, par concours en fin de première en Wallonie et à Bruxelles). Pour les années 2019, 2020 et 2021, la commission avait fixé un quota annuel de 1.230 numéros Inami (dont 40 % pour les francophones, soit 492). Pour 2022, ce sera 1.320 (dont près de 43,5 % pour les francophones, soit 575).

Cadeau ? Geste politique ? Quenni : les arguments de la commission sont exclusivement scientifiques. Elle a tenu compte de la féminisation de la profes-

sion (du taux d'activité moindre des femmes dans le secteur), du vieillissement de la population, de la présence d'étudiants étrangers (qui retournent chez eux avec l'accès à la profession belge), de l'activité réelle des médecins en place, des départs annoncés dans le secteur... Elle a fait tourner les données en séparant les réalités flamandes et francophones pour aboutir à une double conclusion : il faut relever le quota de 2022 et il faut corriger la clef de répartition 60/40. Conséquence : cette année-là, la Flandre pourra diplômer 745 médecins (au lieu de 738) tandis que la partie francophone délivrera 575 attestations (au lieu de 492). On l'a compris, le relèvement des quotas profite avant tout à la partie du pays où la pénurie se fait le plus cruellement sentir.

« Trahison »

Juste ? Ceux qui font la file de-

vant les cabinets francophones et

la plupart des médecins savent combien la mesure est indispensable. Le Cium – le comité inter-universitaire des étudiants en médecine – ne dit d'ailleurs pas autre chose : « C'est une première étape nécessaire et primordiale à la révision d'un système de *numerus clausus* inadéquat, périmé et féodal, assure son président Quentin Lamelyn. Cette politique

de restriction des Inami n'a plus de sens. En effet, de récentes études ont démontré qu'à quotas inchangés, seulement 43 % des médecins partant à la retraite dans les dix prochaines années seront remplacés en Fédération Wallonie-Bruxelles contre... 150 % en Flandre. »

Alors que les données semblent limpides, les propos venus de Flandre ne rassurent guère les tenants de la fin des quotas. Avant même que Maggie De Block ne prenne connaissance de l'avis de

la commission (et l'inscrive dans un texte légal), la N-VA a sorti son bazooka nationaliste : « *Après des décennies de non-gestion wallonne et de gestion PS ayant abouti à une pléthore de médecins en Wallonie, on ose modifier la clef en faveur de cette Région. C'est surréaliste...* » Bazooka également de la part de lobbies médicaux flamands. Ainsi, le Syndicaat van Vlaamse Huisartsen (syndicat des généralistes) condamne « la décision de ce club archaïque », il assure que la « commission récompense une gestion déplorable » et estime que « les membres flamands de la commission se sont rendus coupables de trahison contre un consensus flamand existant de longue date ». Maggie de Block dira, dans quelques semaines, ce qui, entre la position de la N-VA et les données scientifiques ayant abouti à cette révision des quotas, est véritablement surréaliste. ■

ÉRIC BURGRAFF

CONCOURS

100 % de réussite à l'ULB et à Mons

La réponse à une question parlementaire des députés Henry (Ecolo), Drèze (CDH) et Moureaux (PS) a permis de mettre en lumière l'efficacité des mesures d'accom-

pagnement des étudiants en médecine. A l'origine, il y avait cet article du *Soir* révélant une probabilité de réussite de 100 % au concours de fin de première pour les jeunes inscrits à l'ULB (96 inscrits pour 115 places disponibles). Parmi les raisons, on note l'importante sélec-

tion en janvier dans cette université, qui se solde par une forte proportion d'allègement (la première s'étale sur deux ans). La surprise est dans la réussite de ces étudiants (par ailleurs dispensés de concours) : 100 % à l'ULB et à Mons.

E.B.